

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Octobre 2019

2019ko urriaren 21ko Herriko Kontseilua

Présents/Hor zirenak : Mmes BARBIER, ETCHART-DUHALDE, ETCHEVERRY, GARY, OXARANGO et MM. BARNECHE, BISCAY, ETCHEBERRY, ETCHEGARAY, HERNANDEZ

Absents excusés/Ezin etorria jakinarazia zutenal : Mme ECHEVERTZ et Mr SOULIGNAC

Le conseil municipal d'Ayherre s'est réuni le 21 octobre 2020 dans la salle du conseil de la mairie à 20h30 et a délibéré comme suit :

1. Modification affectation du résultat

Il a été décidé par délibération en date du 1^{er} avril 2019, de clôturer le budget annexe transport scolaire. Il convient donc de transférer l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur le budget principal de la commune ce qui entraine la modification de l'affectation du résultat sur le budget de la commune.

Constatant que le compte administratif du budget annexe transport scolaire fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 3 478.05€
- un excédent d'investissement de : 11 638.00€

Nouvelle affectation des résultats sur le budget principal de la commune :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 105 728.42 € (102 251 €)
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 249 565.14 € (261 203 €)

Adoption à l'unanimité

2. Décisions modificatives au budget principal

N°1 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
615221 - Bâtiments publics	3478
6574 - Subventions fonct aux asso	11638
RECETTES	
002 - Excédent de fonct. Reporté	3478
023 - Virement section investiss.	11638

N°2 :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	

2315 – Acquisition matériel – Opération 141	-10000
2315 – Travaux église– Opération 169	-10000
2313 – Accessibilité handicapés-Mairie – Opération 172	-75000
2315 – Aménagement locaux commerciaux – Opération 173	-29000
204132 - Subventions d'équipement versé	11000
2315 – Fronton bourg	5000
2315 – Panneaux signalisations – Opération 174	10000
2313 – Extension cantine scolaire – Opération 175	98000
TOTAL	0

Adoption à l'unanimité

3. Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'HASPARREN

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 20 juillet 2019. De ce fait, il est demandé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque à la commune d'AYHERRE d'émettre un avis sur le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tel qu'il est présenté au titre des Personnes Publiques Associées et des Communes membres.

Adoption à l'unanimité

4. Approbation rapport n°1 de la CLECT

Rapport n°1 établi par la CLECT du 28 septembre 2019 relatif à une révision dérogatoire des attributions de compensation des communes, destinée à garantir les montants de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) des 97 communes membres bénéficiaires en 2016 ;

5. Approbation rapport n°2 de la CLECT

Rapport n°2 établi par la CLECT du 28 septembre 2019 relatif aux évaluations de transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun :

- Evaluation des transferts de charges liés à la restitution de la compétence « opérations de fauchage des accotements routiers » aux communes de Nive-Adour (6 communes)
- Evaluation des transferts de charge liés à la restitution de la compétence « lutte contre les espèces animales invasives, telles que le frelon asiatique » aux communes de Sud Pays Basque, Errobi et Pays de Hasparren (34 communes).

Adopté à l'unanimité

6. Participation OGEC école privée et participation SEASKA

Forfait de Fonctionnement Ecoles sous contrat	2019	2018	
--	-------------	-------------	--

OGEC Ecole privée d'Ayherre	19 778,00	15 000,00	
Seaska	13 750,00	11 875,00	
	33 528,00	26 875,00	

OGEC Ecole privée Adoption à l'unanimité

SEASKA Adoption 9 voix pour 2 contre

7. Subventions aux associations

Proposition d'attribution de subvention	2 019	2 018
Abarratia - Ayherre	500,00	500,00
Irulegiko Irratia	150,00	150,00
Irulegiko Irratia Exceptionnel		
ACCA Lehena	210,00	210,00
APE Ecole privée	580,00	520,00
APE ECOLE PUBLIQUE	RPI	RPI
CATM - PG d'AYHERRE	105,00	105,00
Herria	150,00	150,00
SOS Laborari	180,00	180,00
Bidekoekin	200,00	
Lurzaindia	250,00	250,00
Handisport Pays Basque	200,00	200,00
Euskaltzaindia -		300,00
	2 525,00	2 575,00

Adoption 10 voix pour 1 contre

7. Bourses communales

Après avoir pris connaissance des montants des bourses départementales d'enseignement supérieur attribués aux étudiants de la commune pour l'année universitaire 2018/2019, proposition d'allouer les bourses suivantes :

➤ CASTOREO Antton	18.00 €
➤ GERMAN Thomas	18.00 €
➤ GERMAN Bastien	18.00 €
➤ SAINT-MARTIN-DIT-MARTINON Maia	18.00 €
➤ DUNATE Itxaro	42.00 €
➤ DUNATE Ellande	42.00 €

➤ LOYATHO Maider	22.00 €
➤ LOYATHO Txomin	22.00 €
➤ MONGABURE Xan	72.00 €
➤ SEOSSE-OXARANGO Maitane	32.00 €
➤ SOULIGNAC Andréa	18.00 €

Adoption à l'unanimité

8. Défense extérieure contre l'incendie

Projet de réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Proposition de confier au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative sur la défense incendie du village.

Adoption à l'unanimité

9- Recensement

Le recensement de la population aura lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2020. Il convient donc de recruter 2 agents recenseurs à temps complet pendant une période de 3 ou 4 semaines chacune.

Adoption à l'unanimité

10- Questions diverses

➤ **Dates enquête publique PLUi**

- Lundi 04 novembre 2019 : Mairies de Hasparren, Briscous et Hélette de 9h à 12h ;
- Jeudi 14 novembre 2019 : Mairies de Ayherre, Bonloc et Isturits de 14h à 17h ;
- Mercredi 20 novembre 2019 : Mairies de La Bastide Clairence, Mendionde et Saint-Esteben
- Mardi 26 novembre 2019 : Mairies de Macaye, Saint-Martin d'Arbéroue, Pôle Pays de Hasparren de 9h à 12h ;
- Jeudi 05 décembre 2019 : Mairies de Hasparren, Briscous et Pôle Pays de Hasparren de 14h à 17h ;

➤ **Exonération taxe foncière sur terrain agricole en production biologique**

Il s'agit d'un dispositif **fiscal national facultatif** visant à soutenir les nouvelles fermes engagées en agriculture biologique par une exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

-- Il est laissé le **libre choix aux communes ou EPCI** (en charge de la gestion et de la perception des recettes fiscales sur le foncier) d'appliquer ou non cette exonération sur leur territoire.

-- Pour cela, **il suffit à la collectivité de prendre une délibération** en ce sens : elle s'engage ainsi au sujet de la quote-part de la taxe lui revenant.

- **Elagage ligne téléphonique** : La végétation aux abords des lignes aériennes des communications électroniques doit être élaguée

- **Installation de la fibre** : consultation du site avec cette adresse <https://lafibre64.fr/le-chantier-en-direct/carte-previsionnelle/> ou bien cette adresse <https://fibre.guide/deploiement/rip/la-fibre-64> - Installation d'un NRO sur Hasparren le 05 novembre.

- **Rappel** : date limite des dépôts de dossier pour les locations avant la fin octobre. Commission d'attribution vers la fin du mois de janvier.

- Couleur des panneaux de quartier : la couleur Bordeaux a été choisi RAL 3005. Le nom sera marqué en majuscules

La séance est levée à 21h45

Le Maire Arño Gastambide